

**Contraintes quantitatives de réalisation
et réponses locales :
comment gérer la contradiction ?**

Ph.Lavigne Delville
Septembre 1999

L'évaluation d'ASHYR souligne que, sur certains volets, les éoliennes ont été installées alors même que les contributions locales, pourtant fixées à un niveau bas, n'étaient pas payées. Or, dans ces villages, les migrants ont payé des adductions très coûteuses. Ce n'est donc pas un problème de moyens, plutôt de motivation pour l'offre de réalisation, ou de manque de confiance dans les règles proposées.

Le principe de la contribution et ses conditions de viabilité

Le principe de la contribution financière est un principe sain. Elle correspond à une part d'autofinancement local (même si celui-ci est souvent fixé assez bas, sans guère de raisonnement sur le niveau souhaitable). C'est aussi un signe d'intérêt réel pour la réalisation proposée, faisant tomber des « demandes » opportunistes, liées à la surdétermination par l'offre¹.

Encore faut-il que ce principe soit bien géré pour éviter de susciter lui-même des effets pervers :

- il doit être très clair que cette contribution correspond bien à une part des investissements ; de préférence un aspect clairement identifié. En tout état de cause, **sa « traçabilité » doit être assurée** : lorsque l'argent versé devient invisible dans la caisse du projet, les populations se demandent à juste titre pourquoi un projet financé de l'extérieur leur demande des sous, et la « contribution » est plus vue comme un « tribut » à verser au projet (quand ce n'est pas à l'agent du projet...)

¹ Cf. *Stratégies foncières et aménagements de bas-fonds*, p.131-132, Gret. Il ne faut pas en faire un critère suffisant de motivation : quelquefois, c'est un notable qui la paie pour tout le monde.

pour bénéficier de son appui, que comme un autofinancement. Lorsqu'il existe un système local d'épargne-crédit, le versement sur un compte bloqué, à partir duquel est payé une partie des factures, est le meilleur gage de « traçabilité ». Une transparence avec les populations sur les budgets de l'investissement et sur l'autofinancement (valorisant l'investissement en travail en plus de la contribution financière) et une affectation de la contribution à un poste précis favorise aussi la clarté sur son objectif (cf. la démarche du FIL).

- **Il faut s'interdire de faire les réalisations si la contribution n'est pas versée.** A énoncer des règles sans les respecter soi-même, l'intervenant se décrédibilise, et renforce l'idée selon laquelle les réalisations servent avant tout les intérêts du projet (puisque celui-ci les fait même quand les populations disent, de façon indirecte, qu'elles n'en veulent pas, ou seulement « cadeau »)² et que tout est négociable. C'est rendre encore moins possible la mise en place de relations saines.

Il faut bloquer les réalisations là où les conditions ne sont pas remplies

Réaliser des investissements au village alors même que la contribution n'est pas versée témoigne d'une priorité sur la réalisation physique au détriment de tout le reste :

- De l'*appropriation*, puisqu'on fait quelque chose dont elles ont dit qu'elles ne voulaient pas, ou pas sous cette forme, ou pas de cette façon. Ce sera nécessairement la chose du projet, ou des blancs.
- De la *pérennité* (peut-on vraiment espérer que les populations soient prêtes à se bouger pour maintenir un ouvrage qui leur a été donné cadeau, alors même qu'elles ont refusé de cotiser un minimum ?) ;
- De la *responsabilisation locale* ; puisqu'on leur refuse le droit de dire (ou plus exactement de faire sentir) que c'est niet.

ce qui va à l'encontre des principes d'action du Gret et de la viabilité de l'action.

Il faut donc être capable de refuser d'intervenir dans un village ou un quartier, si les règles de l'intervention (dont on suppose qu'elles sont cohérentes et légitimes, et ont été acceptées par les populations) ne sont

² On trouvera dans « *Dakar, une société en grappe* » (Enda-Graf) une belle description de la façon dont les populations ont le sentiment d'aider le projet à réaliser ses actions... et en attendent des retours mérités en termes d'appui personnel.

pas remplies. Malgré les pressions éventuelles de nos interlocuteurs locaux. Et malgré les contraintes quantitatives de réalisation.

Mais cela suppose que l'on soit sûr que le non paiement de la contribution signifie un refus de la réalisation elle-même et pas seulement une réticence par rapport à l'intervention...

Que signifie ce blocage ?

Il faut prendre au sérieux une réticence dans le versement de la contribution financière. Certes, il est toujours difficile de réunir des cotisations, mais de nombreux exemples montrent que les populations savent le faire quand elles le veulent vraiment. Dès lors, un retard doit être perçu comme un **signal d'alarme** :

- par rapport **aux règles proposées par le projet** (montant trop élevé, mais plus souvent clarté insuffisante de la démarche et des règles de l'intervention) ;
- par rapport à **l'intérêt des populations** (ou d'une partie d'entre elles) pour la réalisation proposée – **sur son principe même, ou sur les modalités de mise en œuvre** (oui, on veut un aménagement de bas-fonds, mais pas celui que vous voulez réaliser chez moi !) ;
- par rapport à **la qualité des relations entre intervenants et populations** ;
- ou par rapport à **la légitimité locale des interlocuteurs de l'intervenant.**

Cela signifie que quelque chose ne va pas dans la relation entre populations et intervenants, qu'il y a des choses qu'il a mal faites ou n'a pas comprises.

Dans le cours de l'intervention, **les populations ont rarement la possibilité de dire ouvertement leurs refus ou leurs réticences.** C'est donc de façon **indirecte qu'elles le font sentir**, à travers les cotisations, le manque de mobilisation sur le chantier, etc. **A l'intervenant de savoir repérer ces signes et en faire des occasions d'écoute et de dialogue plus approfondis, avec ses interlocuteurs, mais aussi, de façon informelle, avec les autres personnes.** Comme Enda-Graf en a fait l'expérience, les interlocuteurs des projets ont aussi leurs intérêts dans l'affaire et peuvent très bien occulter les raisons des problèmes ou faire croire à une motivation pour un forage parce que ça leur permettra d'obtenir la présidence du Comité³.

³ Lire là-dessus la très belle étude de cas de conflit autour d'un barrage dans *La ressource humaine, l'avenir des terroirs*, Karthala.

Se protéger des contraintes quantitatives

Ce sont souvent les contraintes de réalisation qui pousse à y aller quand même : retarder un chantier d'aménagement de bas-fond obligerait à perdre une année. Trop de refus empêcherait d'atteindre les objectifs prévus dans le document projet.

On ne peut pas à la fois mettre en avant les processus (animation, responsabilisation, etc.) et se donner des objectifs quantitatifs stricts. Mais les bailleurs n'acceptent pas toujours (et à juste titre !) de laisser un trop grand flou sur les objectifs quantitatifs.

Il est néanmoins possible de gérer cette contradiction, si on sait l'anticiper :

- **en n'étant pas trop ambitieux dans la définition de ces objectifs** (ne visons pas d'équiper la totalité des villages !) ;
- **en considérant comme normal qu'il y ait du « déchet » et en entamant le processus d'information des populations sur l'offre du projet, et l'animation sur la préparation de l'action, dans plus de villages qu'il n'est prévu de réalisation** ; ce qui permet d'annoncer que seuls les villages remplissant les conditions seront servis. Et de remplir les objectifs quantitatifs tout en respectant les règles ;
- **en clarifiant les étapes de la préparation du projet, et la façon de passer de l'une à l'autre** ; ce qui permet d'objectiver un arrêt éventuel du processus (quelle que soit la raison : contrainte technique ou manque de motivation). (cf. figure jointe⁴).

Indications biblio

Enda-Graf, *Dakar, une société en grappe*, Karthala ;

Enda-Graf, *L'avenir des terroirs, la ressource humaine*, Karthala.

Chauveau et Lavigne Delville, 1998, « Communiquer dans l'affrontement, la participation cachée dans les projets participatifs de développement rural », in Deler et al dir, *Ong et développement*, Karthala.

« Les principes d'une démarche d'appui aux demandes paysannes » in Lavigne Delville et Camphuis, *Aménager les bas-fonds dans les pays du Sahel*, 1998, Gret, pp.147-172.

⁴ Fig. 6 « Des demandes aux réalisations... une sélection des sites » (AFVP) dans Lavigne Delville et Boucher, 1996, *Les bas-fonds en Afrique Tropicale Humide*, Gret/CTA/Coop. Française, p. 58.